

VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

composant le conseil 33
 en exercice..... 33
 présents 33
 présents par procuration 0
 absents..... 0
 absents excusés 0

O B J E T

Election du Maire

Le 25 mai 2020, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire le 19 mai 2020, s'est rassemblé au Gymnase Schweitzer sous la présidence de M. THEVENOT, Doyen du Conseil Municipal.

PRESENTS : MM. About, Dachez, Desrivières, Mme Roy, MM. Verna, Surie, Mmes Umnus, Cogné, M. Stréhaiano, Mmes Bitterli, Mary, Krawczyk, MM. Deluchey, Marcuzzo, Mmes Brassé, Fayol da Cunha, MM. Zontone, Zakaria, Poisson, Mmes Oziel, Jason, Mebrek, MM. Naudet, Malnati, Francine, Delaroche, Mme Baas, MM. Corceiro, Lepecuchel, Bekare, Mmes Chenieux, David.

PRESENTS PAR PROCURATION :**ABSENTS :****ABSENTS EXCUSÉS :****SECRETARE** : M. Nicolas NAUDET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20200525-DEL2020052501-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2020

Affichage : 28/05/2020

EXPOSE DES MOTIFS

Selon l'article L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue lors de la première séance du Conseil Municipal.

En raison de la crise sanitaire, et afin de limiter les manipulations, M. Thevenot propose de procéder au vote à bulletin secret en pliant en 4 le bulletin, sans utiliser d'enveloppe, pour l'élection du Maire, ainsi que pour l'élection des adjoints.

M. Thevenot fait voter à main levée cette proposition.

Le vote à bulletin secret en pliant en quatre le bulletin, sans utiliser d'enveloppe, pour l'élection du Maire et des adjoints, est adopté à l'unanimité.

Il est procédé à l'appel des candidatures ; M. Thévenot, doyen, indique avoir reçu la candidature de M. Luc Stréhaiano.

PAR CES MOTIFS

LE CONSEIL MUNICIPAL,
 VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-7 et L.2122-8,
 VU la candidature de M. Luc Stréhaiano,
 ET aucune autre candidature n'étant présentée,
 PAR un vote au scrutin secret,
 PROCEDE à l'élection du Maire,

Votants : 33
 Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 33
 Nombre de bulletins blancs ou nuls : 7 (blancs)
 Nombre de suffrages exprimés : 26
 Majorité absolue : 14

A obtenu

M. Luc STREHAIANO (candidat) : 26 voix

M. Luc STREHAIANO est élu Maire de Soisy-sous-Montmorency.

Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental,

Luc STREHAIANO



Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : **28 MAI 2020**

Affiché et/ou notifié le : **28 MAI 2020**

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le **28 MAI 2020**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.